

DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2021

Budget Annexe – Projet Sauvières



MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

SOMMAIRE

BUDGET ANNEXE – PROJET SAUVIERES	2
1) RAPPEL DU BP 2020	2
2) BUDGET PREVISIONNEL 2021	3
a. LES DEPENSES 2021	3
b. LES RECETTES 2021	3

Obligatoire depuis 1992, le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être présenté au Conseil municipal dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif. C'est le moment où se discutent les grandes lignes du budget qui sera voté lors du Conseil Municipal du 08 avril 2021.

Par ailleurs, les articles L2312-1 et L3312-1 du CGCT relatifs au DOB, imposent la présentation au Conseil Municipal d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il a pour but de nourrir le DOB, d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité et de les éclairer lors du vote du budget primitif.

BUDGET ANNEXE – PROJET SAUVIERES

La création d'un budget annexe a eu lieu suite au Conseil Municipal du 28 juin 2018 pour retracer le financement et les coûts de l'opération nommée « Projet Sauvières ».

Le budget annexe est dans ce cas une obligation puisque l'opération fait partie du domaine privé de la collectivité. Il n'y a pas de motif d'intérêt général. La réalisation d'un excédent (ou la prise en charge d'un déficit) par la Commune à la fin de l'opération est donc rendue possible.

La parcelle Sauvières a été acquise fin 2018 pour un montant de 850 000 €HT (hors frais d'acquisition). Cet achat a été financé par un emprunt du même montant, dont Le capital est remboursable en une fois le 06/12/2024. Ce remboursement n'est pas conditionné à la vente de la parcelle ni à la finalisation du projet.

L'autre source de financement de l'opération correspond aux avances remboursables du budget principal. Les frais de notaire, frais de dossier de l'emprunt et les intérêts ont été financés de cette manière.

Ces avances sont incluses dans le coût global du projet et devront être remboursées lors de la clôture de l'opération et du budget annexe.

1) RAPPEL DU BP 2020

	Voté 2020	CA 2020
Achat d'études, prestation de services	25 000 €	0 €
Remboursement des intérêts de l'emprunt	8 100 €	5 958 €
TOTAL DEPENSES RELEES DE FONCTIONNEMENT	33 100 €	5 958 €
Ecritures d'ordre (avances Budget Ville)	25 000 €	0 €
Ecritures d'ordre (transfert charges financières)	8 100 €	5 958 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	33 100 €	5 958 €

Des frais d'études ont été crédités aux BP 2019 (20 000€) et 2020 (25 000€) mais n'auront pas été engagés en raison de la non réalisation de ces prestations.

2) BUDGET PREVISIONNEL 2021

L'orientation du projet Sauvières consiste en la revente des terrains bâtis et non bâtis à un aménageur public afin que celui-ci puisse en développer le potentiel foncier sans impact sur les finances de la Ville.

a. LES DEPENSES 2021

- LES INTERETS D'EMPRUNT (6 000 €)

TOTAL : 6 000 €

b. LES RECETTES 2021

- AVANCES DU BUDGET VILLE (6000 €)

TOTAL : 6 000 €

NB : Pour précision, les dépenses du budget annexe sont toujours des dépenses de fonctionnement, y compris les gros travaux. Seules les opérations de gestion de stocks relèvent de la section d'investissement.

Les travaux sont toujours des dépenses de fonctionnement payées sur le budget annexe. Par exemple, un compte de FCTVA ne peut pas être utilisé sur un budget lotissement.